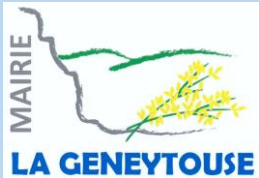


LA GENEYTOUSE

Bulletin Municipal Juillet 2024



Sommaire

- | | | | | | |
|---|------------------------|-------------------|----|--|-------------------|
| 1 | <u>LE MOT DU MAIRE</u> | <u>P. 1</u> | 6 | <u>INTERCOMMUNALITE</u> | <u>P. 18 à 22</u> |
| 2 | <u>LES FINANCES</u> | <u>P.2 à 6</u> | 8 | <u>INFORMATIONS</u> | <u>P. 23 à 26</u> |
| 3 | <u>TRAVAUX</u> | <u>P.7 à 9</u> | 9 | <u>LES ASSOCIATIONS</u> | <u>P. 27 à 32</u> |
| 4 | <u>LES ECOLES</u> | <u>P. 10 à 13</u> | 10 | <u>LES ENTREPRISES DE LA
COMMUNE</u> | <u>P. 33</u> |
| 5 | <u>MANIFESTATIONS</u> | <u>P. 14 à 17</u> | | | |

BULLETIN MUNICIPAL DE LA GENEYTOUSE 2024
Comité de rédaction :
Commission communication
Alain FAUCHER, Maire (Directeur de la publication)

Pour suivre les actualités de la commune tout au long de
l'année, rendez-vous sur le site internet lageneytouse.fr et
sur la page Facebook Mairie de La Geneytouse
Tel : 05.55.09.70.12 /
Mail : contact@lageneytouse.fr

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.
Les lundis et mercredis après-midi de 14h00 à 18h00.
Les mardis, jeudis et vendredis après-midi de 14h00 à 17h30.

Le mot du Maire

Chères Geneytousaises, chers Geneytousois,

Nous ne nous pouvons pas rester indifférents au contexte actuel auquel notre pays est confronté, après une crise sociale en 1999, deux années de crise sanitaire 2020 - 2021. Les années 2022 et 2023 ont vu la guerre arriver à notre porte. En 2024, ces guerres commencent à embraser le monde. 2024 est aussi et surtout une année de crise économique dont, encore aujourd'hui, beaucoup de Français en subissent les conséquences et sont dans la plus grande précarité. Nous savons parfaitement bien que ces contraintes pèsent énormément sur votre vie sociale et économique.



Ayons espoir et gardons confiance en l'avenir. Sachez que c'est dans cet état d'esprit que vos élus et les agents restent mobilisés pour conduire nos projets et surtout adapter nos décisions face à cette crise tout en préservant le cadre de vie de notre commune. Mon objectif et celui de mes équipes (agents et élus) est de poursuivre le travail entrepris, toujours dans le même esprit, d'écoute, de dialogue et de disponibilité. J'en profite, pour les remercier, du travail effectué et de leur engagement.

Notre rôle est de travailler au développement de notre commune ainsi que de notre territoire pour que toutes les générations puissent s'épanouir à La Geneytouse.

Je n'oublie pas notre communauté de communes, où j'ai souhaité m'engager en acceptant une place de Vice-Président en charge du développement territorial. La communauté de communes, dans ses compétences avec la mutualisation de moyens est l'une des solutions pour sortir des contraintes de plus en plus nombreuses. Néanmoins la commune restera et doit rester la cellule administrative de proximité où chacun doit avoir sa place, où nous devons pouvoir trouver tout ce qui fait la qualité de vie.

Cette qualité de vie passe par le maintien de nombreux services à la population. Cette qualité de vie existe aussi grâce à nos nombreuses associations, avec leurs bénévoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour offrir de multiples activités et animations en tout genre, contribuant ainsi à se rencontrer, à mieux se connaître et à tisser plus de lien social. Merci à vous tous.

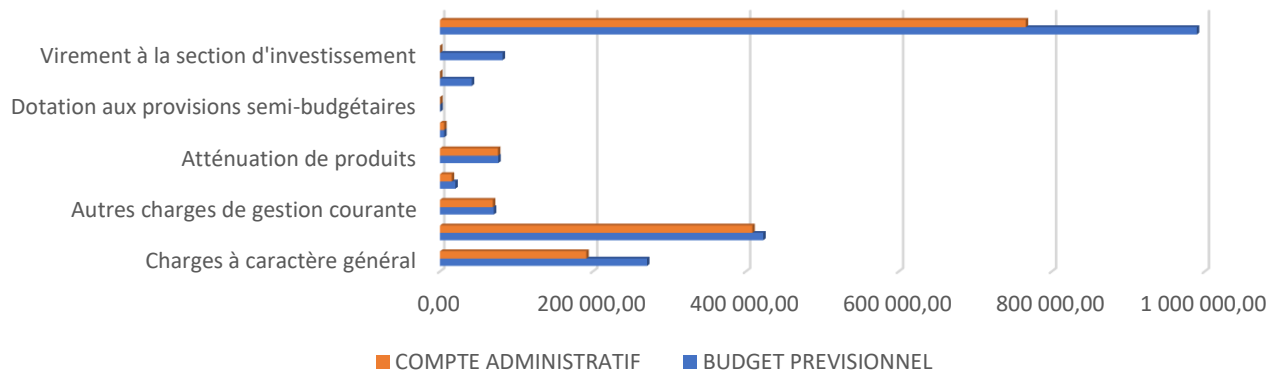
Les projets programmés sur notre mandat ont été réalisés pour la majorité. 2024 est une année au cours de laquelle nous nous consacrons à l'entretien et la réhabilitation de nos structures. Vous pourrez découvrir dans ce bulletin nos réalisations et nos projets. Nous tenons le cap de nos engagements de mandat afin de développer notre territoire qui a franchi le seuil symbolique des 1000 habitants (1002 exactement au 1^{er} janvier 2024). Cela montre le dynamisme et l'attrait de notre commune et nous ne pouvons que nous en satisfaire.

En espérant pouvoir vous retrouver le plus tôt possible autour de moments partagés et conviviaux.

Bien cordialement.

Alain FAUCHER

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



Les dépenses de fonctionnement comprennent :

L'eau, l'assainissement, l'électricité, les combustibles, les carburants, les fournitures d'alimentation, d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, les honoraires et la rémunération d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les services bancaires, les taxes foncières, etc.

Les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal.

Les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les interventions des animateurs dans le cadre des activités périscolaires (NAP), les subventions aux associations, les produits irrécouvrables et les créances éteintes.

Les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts.

Le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges et à la création du service urbanisme, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

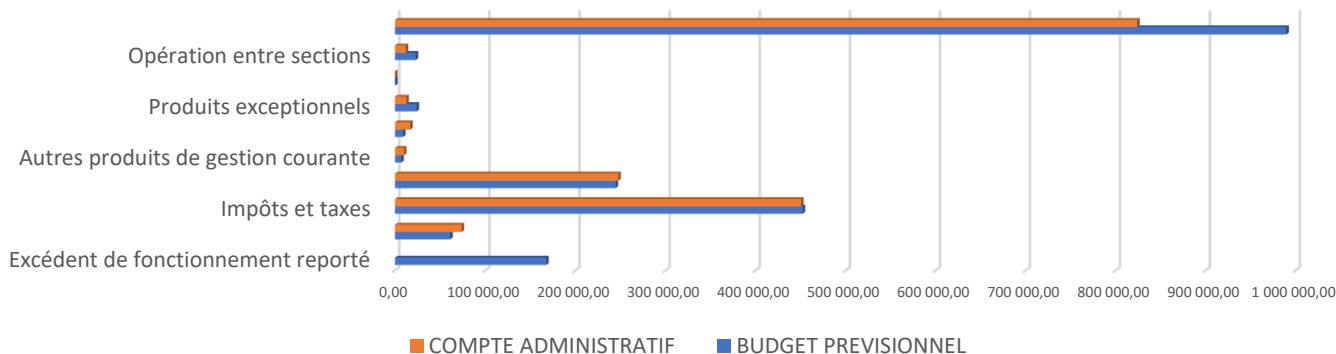
Les titres annulés et diverses charges exceptionnelles.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

L'autofinancement de la section d'investissement en vue de financer des projets.

Une somme inscrite en dépenses imprévues pour permettre à la commune de faire face à des dépenses imprévues.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par :

La facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires, concessions au cimetière) et des redevances d'occupation du domaine public, le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de travaux d'entretien effectués par les agents communaux sur la voirie et les stations de traitement des eaux usées.

L'encaissement des ressources fiscales. Ces ressources sont issues des trois taxes concernant les ménages. La commune bénéficie également d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles ainsi que du fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

Les dotations et subventions perçues de l'Etat et des compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Encaissement à ce chapitre d'un remboursement de personnel concernant l'école maternelle par la mairie d'Eybouleuf, du fonds d'amorçage reçu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur certains travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments.

Les recettes générées par la location du commerce du Bourg, de la salle polyvalente, des tentes de cérémonies, etc.

Le remboursement par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales.

Les remboursements par notre assurance suite à des sinistres.

Les provisions pour faire face aux risques de factures impayées.

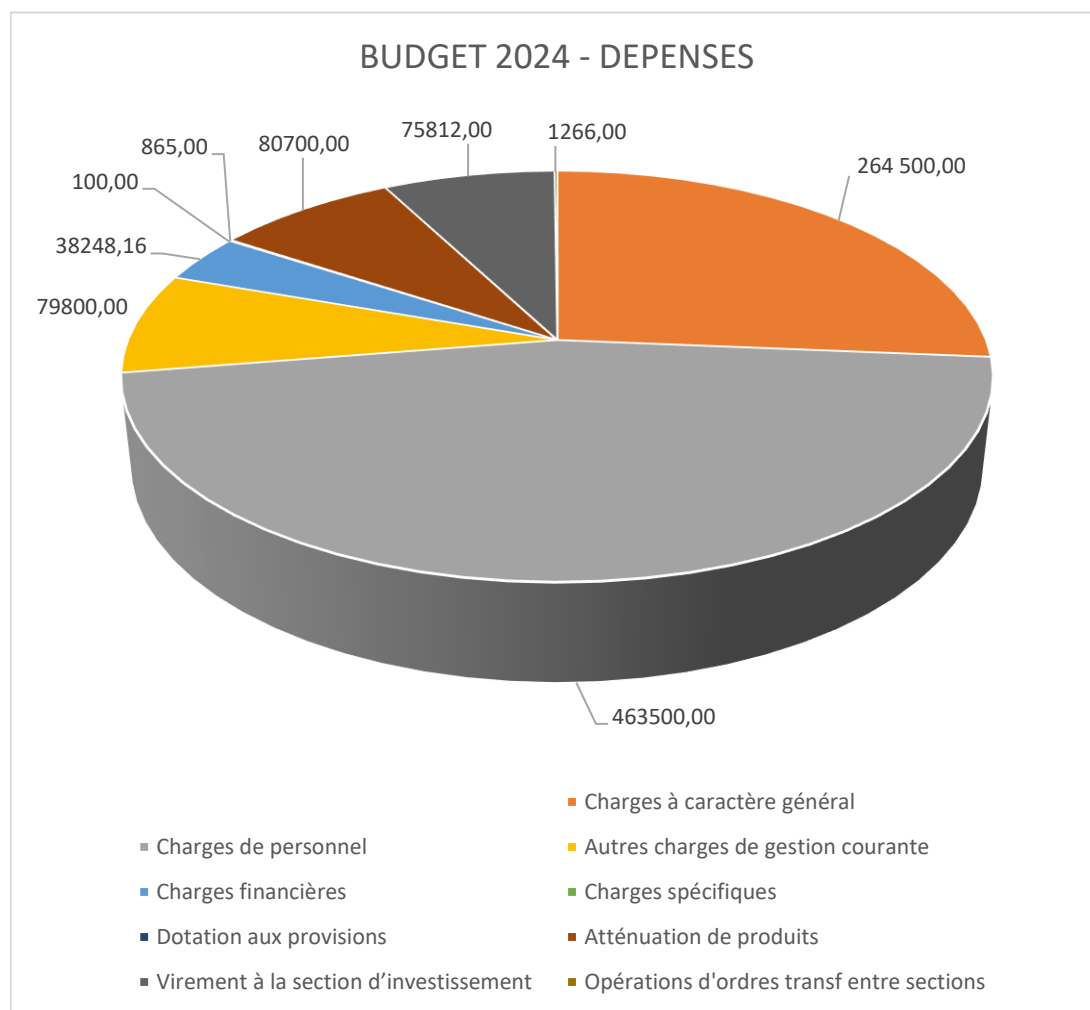
Le remboursement par la section d'investissement de travaux effectués en régie.

Le report des excédents cumulés au cours des exercices comptables précédents.

Dépenses - intitulé	MONTANT	Recettes - intitulé	MONTANT
Dotations, fonds divers et réserves : Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement collectée à la Communauté de Communes de Noblat (CCN)	67,87	Dotations, fonds divers et réserves : excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2), les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes.	72 610,88
Immobilisations incorporelles : Participation aux études de transfert eau potable et eau pluviales réalisée par la CCN	1 366,95		
Immobilisations corporelles : achats d'un terrain, de matériel pour le restaurant scolaire, d'un ordinateur pour l'école, d'une tente de cérémonie, de matériel pour les vestiaires du stade, de matériel pour le service technique	38 120,91		
Immobilisations en cours : PUP du Lotissement de la Forêt des Allois, construction de vestiaires au stade, aménagement d'un vestiaire technique, construction d'un terrain multisports, réfection de la toiture de l'école	494 159,17	Subventions : Remboursement par le SIAEP DES ALLOIS de l'étude de transfert de l'eau potable réalisée par la CCN, PUP de la Forêt des Allois remboursement par le propriétaire, subventions de l'Etat et du Conseil Départemental 87 pour la construction des vestiaires du stade, la réfection de la toiture de l'école et la construction du city stade et subvention de l'Etat pour l'achat de matériel pour la cantine scolaire.	169 460,15
Opérations d'ordre entre sections : Aménagement d'un vestiaire technique	12 008,74		
Emprunts : Remboursement du capital des emprunts	47 051,11	Emprunts : Emprunt bonifié par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la construction de vestiaires techniques et emprunt pour le financement des investissements.	75 850,00
Solde d'exécution négatif reporté n-1		Solde d'exécution positif reporté n-1	117 601,00
TOTAL	592 774,75	TOTAL	435 522,03
Solde de l'exercice 2023			-157 252,72
Restes à réaliser de 2023 en 2024	61 218,92	Restes à réaliser de 2022 en 2023	143 257,62
Solde des restes à réaliser			82 038,70
Solde global			-75 214,02

Budget 2024 - Dépenses

Le 10 avril 2024, le Conseil municipal a voté le budget 2024 pour un montant de 1 004 791,16 € à la section de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement 2024 comprennent :

L'eau, l'assainissement, l'électricité, les combustibles, les carburants, les fournitures d'alimentation, d'entretien, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, des terrains, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (véhicules et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, les honoraires et la rémunération d'intermédiaires, les fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais postaux et de télécommunication, les services bancaires, les taxes foncières, les frais de gardiennage de la forêt, etc.

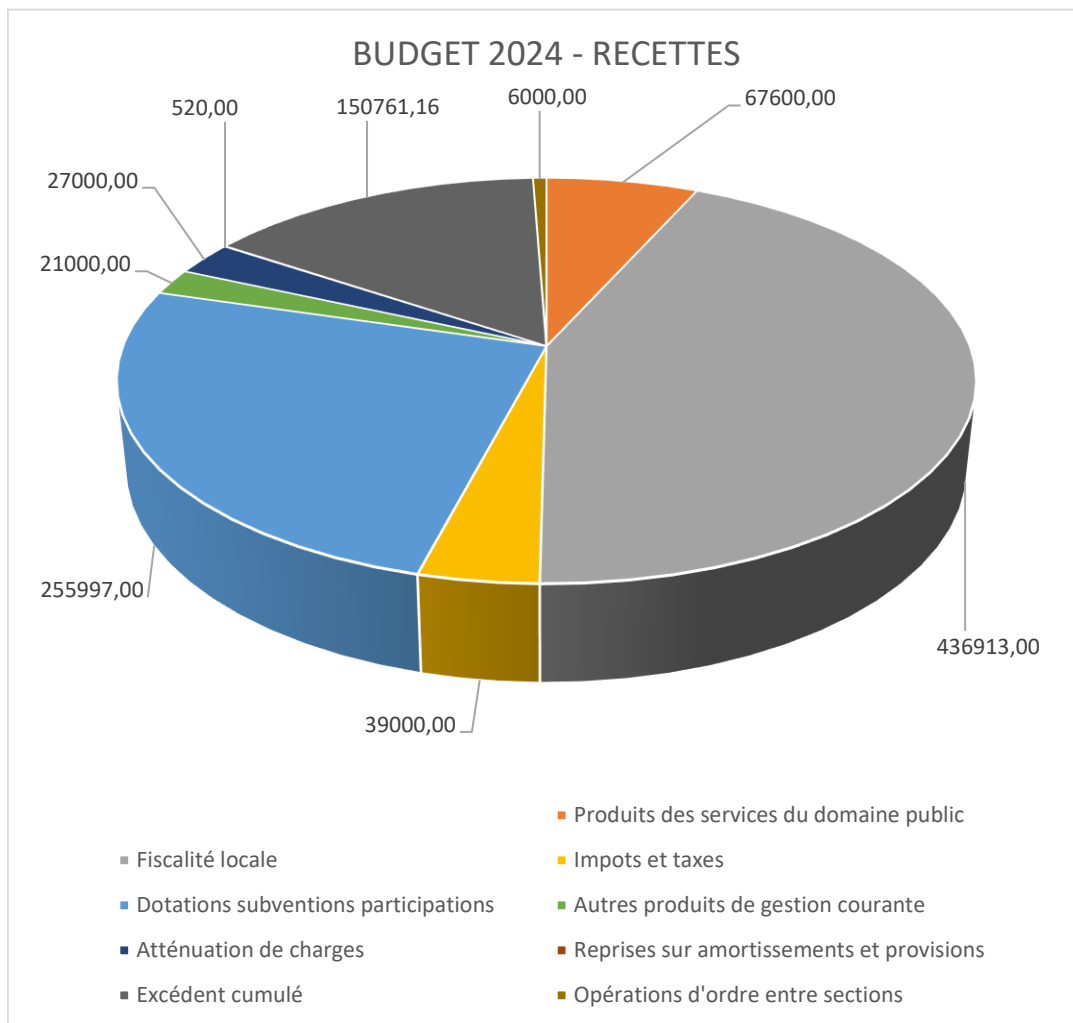
Les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal.

Les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, les pertes irrécouvrables et les créances éteintes, la redevance concernant les ordures ménagères, les adhésions ou les contingents divers, les interventions des animateurs dans le cadre des activités périscolaires (NAP), les subventions aux associations.

Les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts et frais sur ligne de trésorerie.

Un reversement à l'état de taxes d'habitations perçues, le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges et à la création du service urbanisme, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Les titres annulés et diverses charges exceptionnelles.

Les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.



Les recettes de fonctionnement 2024 comprennent :

La vente de coupes de bois à La Forêt des Allois, facturation des services municipaux (cantine, garderie, activités périscolaires, concessions au cimetière) et des redevances d'occupation du domaine public, le remboursement par la Communauté de Communes de Noblat de travaux d'entretien effectués par les agents communaux sur la voirie.

L'encaissement d'une part des droits de mutations sur les cessions des immeubles ainsi que du fonds national de péréquation des ressources intercommunales.

L'encaissement des ressources fiscales. Ces ressources sont issues des trois taxes concernant les ménages.

Le dotations et subventions perçues de l'Etat et les compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés. Le remboursement du personnel de l'école maternelle par la mairie d'Eybouleuf, le fonds d'amorçage reçu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur certains travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments.

Les recettes générées par la location du commerce du Bourg, de la salle polyvalente, des tentes de cérémonies, etc.

Le remboursement par notre assurance des frais de personnel en cas d'absence des agents pour raisons médicales. Les remboursements par notre assurance suite à des sinistres.

TAXES COMMUNALES 2024

Le 10 avril 2024, le Conseil Municipal a voté les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2024 :

- Foncière bâti : 39,33 %
- Foncier non bâti : 73,70 %
- Taxe d'habitation : 14,53 %

Budget 2024

INVESTISSEMENT 2024

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Immobilisations incorporelles : Révision du PLU	93 963,05	Dotations : excédent de fonctionnement capitalisé, FCTVA de l'année 2021, taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes	100 366,02
Subventions d'équipement versées : PUP au Lotissement de la Forêt (remboursement des travaux d'assainissement collectif à la CCN) et participation à la construction du centre de secours de St Léonard de Noblat	37 065,87	Emprunt bonifié par le Département de la Haute-Vienne pour le remplacement du mouton de la cloche de l'église et l'installation d'une ligne de vie dans le clocher et remplacement de la porte de la réserve du commerce du bourg	6 000,00
Immobilisations en cours : PUP au Lotissement de la Forêt (travaux fibres), aménagement de la traversée des Allois, aménagement d'un atelier municipal, construction d'un terrain multisports, effacement de l'éclairage public dans le bourg, réfection des toitures du bâtiment du bourg, remplacement de la PAC de l'école maternelle, remplacement du mouton de la cloche de l'église et installation d'une ligne de vie dans le clocher, remplacement de la porte de la réserve du commerce du bourg, réfection du parking du carrefour des Allois	5 000,00	Subventions : Conseil Départemental de la Haute-Vienne, Etat, SEHV, FAFA, ANS Participation du propriétaire concerné par le PUP du lotissement de la Forêt	167 947,62
Opérations d'ordre entre sections : Aménagement d'un vestiaire technique	6 000,00	Opérations d'ordre entre sections : Amortissement du PUP au Lotissement de la Forêt et de la participation à la construction du centre de secours de St Léonard de Noblat	1 266,00
Remboursement des annuités d'emprunts pour la part capital	52 000,00	Virement de la section de fonctionnement : autofinancement des projets	75 812,00
Taxe d'aménagement (reversement à la CCN)	100,00		
Déficit d'investissement 2023 reporté	157 262,72		
TOTAL	351 391,64	TOTAL	351 391,64

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOTEES LE 10 AVRIL 2024

BENEFICIAIRES	Montant	BENEFICIAIRES	Montant
ACCA de La Geneytouse	200,00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Léonard	50,00 €
Comité des Fêtes de La Geneytouse et ses sections	5 200,00 €	Comice agricole de St Léonard	80,00 €
Comité des Fêtes de La Geneytouse et ses sections - Subvention exceptionnelle 50 ans des Espoirs	1 000,00 €	Comité d'organisation des journées promotionnelles de la viande bovine	120,00 €
Association Lou Alleu « x »	200,00 €	FSE du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
La Tirelire	160,00 €	AS du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
Comité départemental de lutte contre le cancer	60,00 €	Foyer rural de St Léonard	860,00 €
FNATH	100,00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00 €
C.C.	50,00 €	Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives	491,50 €
Amicale des pêcheurs de St Léonard	50,00 €	Conciliateurs de justice	50,00 €

Vestiaires du stade



Agés de plus de 40 ans, les vestiaires du stade Las Minaudas ne répondaient plus aux normes exigées. Ils sont tout de même conservés afin de répondre aux besoins du club de football en plein développement avec la création d'une école de football en plus des équipes séniors féminine et masculines.

Un nouveau bâtiment a donc été construit, il est composé de 2 vestiaires joueurs, 1 vestiaire arbitre, 1 local délégué et des sanitaires PMR (jusqu'ici absents sur le site), avec des idées innovantes que ce soit sur le plan architectural ou écocitoyen avec une toiture végétalisée.

Les travaux, suivis par le cabinet d'architecture Abside, ont été effectués par des entreprises locales qui ont rendu une copie de qualité dans les délais impartis.

Cette réalisation a été financée par la commune avec des aides du Conseil Départemental, de l'Etat et du FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur, ce qui porte le taux de subventions à 64 % pour cette réalisation.



Vestiaires service technique



Dans l'ancien local de fabrication de cidre des bâtiments RUAUD dont la commune a fait l'acquisition il y a quelques années, de nouveaux vestiaires pour notre service technique ont été entièrement réalisés en interne. Ces locaux offrent un espace fonctionnel et confortable, témoignant de notre engagement envers le bien-être de nos agents. Un grand merci à nos employés et à quelques élus pour ce travail de qualité.



Lotissement des Genêts



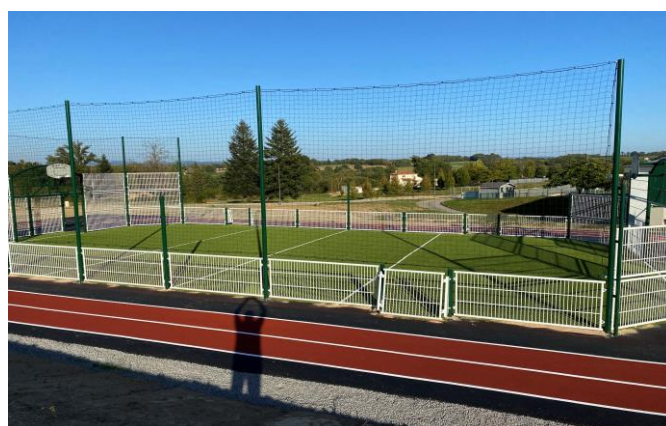
Nous sommes impatients d'accueillir les nouveaux habitants sur les 26 lots que propose cette structure à proximité des écoles et des services de la commune. Quelques-unes de ces parcelles sont vendues ou réservées. Pour tout renseignement, merci de vous adresser à la mairie où nous aurons le plaisir de vous présenter le site.

Un tout nouveau lotissement au sein de notre charmante commune de La Geneytouse. Niché dans un cadre naturel préservé, ce nouveau quartier résidentiel offre une opportunité unique pour ceux qui recherchent un cadre de vie paisible et familial. Nous sommes convaincus que le nouveau lotissement de Genêts ajoutera une nouvelle dynamique à notre commune, tout en préservant son caractère authentique et son cadre de vie privilégié.



City-stade

Nous sommes heureux de vous annoncer que le nouvel espace dédié au sport et à la vie communautaire, le City Stade est ouvert au public. Situé au cœur de notre village, derrière l'école, ce terrain multifonctionnel offre aux enfants comme aux adultes un lieu dynamique pour se divertir et se dépenser. Doté d'équipements modernes pour le football, le basketball, et bien d'autres activités.



Une piste périphérique a également été implantée afin de pouvoir y pratiquer la course à pied ; c'est un plus intéressant surtout pour l'initiation des enfants de l'école. En plus du côté sportif c'est un lieu de rencontre et de convivialité, un équipement qui permet de favoriser le lien social des jeunes et moins jeunes qui vont s'y retrouver. On connaît bien l'importance de ce volet humain au sein de nos territoires.

- 8 Cette réalisation a été financée par les fonds propres de la commune (20%) avec des subventions de l'Etat (DETR et ANS) et du Département de la Haute-Vienne (80%).

Nouveau parking de l'école

Situé à proximité immédiate de l'établissement, ce nouveau parking donne un accès facile et pratique pour les parents déposant ou récupérant leurs enfants. Doté de places supplémentaires, il permet de désengorger les abords de l'école et de limiter les problèmes de circulation aux heures de pointe. Cette initiative vise à répondre aux besoins croissants en terme de stationnement, tout en assurant la sécurité, le confort des familles et du personnel scolaire.



La biodiversité au cœur de l'apprentissage



L'arrière de l'école dispose désormais d'une nouvelle clôture, agrémentée d'une haie qui délimite non seulement notre espace scolaire, mais crée également une barrière naturelle qui préserve l'intimité et la sécurité de nos élèves. Une prairie fleurie a également été aménagée. Cette prairie favorise la biodiversité locale et permet aux élèves d'observer et d'apprendre de la nature qui les entoure. Enfin, l'ajout d'un coin jardin offre aux enfants l'opportunité de mettre les mains dans la terre et d'apprendre les bases du jardinage. Ce nouvel espace encourage l'exploration et la découverte, tout en inculquant aux élèves des valeurs de responsabilité environnementale. Ces améliorations s'inscrivent dans notre engagement à fournir un environnement éducatif stimulant, où les élèves peuvent apprendre, s'épanouir et se connecter avec la nature qui les entoure.

La pompe à chaleur de l'école

Après une inondation récente, l'école de notre commune a dû faire face à des défis importants, notamment avec la pompe à chaleur du système de géothermie qui a été endommagée. Cependant, cette situation a offert une opportunité d'amélioration. La nouvelle pompe à chaleur installée, non seulement restaure le confort thermique de l'école, mais elle permet également de réaliser des économies énergétiques significatives.



La Mairie et les écoles

La haie plantée par les élèves



La mairie est heureuse d'annoncer la réalisation d'un projet de plantation de haie en collaboration avec la Fédération de Chasse et l'école locale. En effet la fédération de chasse a financé 100 mètres linéaires de haie (arbres et arbustes de notre région). Ce partenariat permet aux élèves de participer activement à la création d'un habitat naturel propice à la faune locale.

Les enfants ont apprécié cette activité basée sur l'importance de la biodiversité et la préservation de la vie sauvage dans notre région. Cette initiative illustre l'engagement de la communauté éducative, des chasseurs et de la municipalité en faveur d'un environnement plus durable et équilibré aux abords de l'école.



Le repas de Noël de la Mairie

La mairie a organisé un repas convivial de Noël, rassemblant enseignants, élèves, élus et agents communaux. Ce moment de partage a permis à chacun de savourer l'esprit festif dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Un grand merci aux agents de restauration pour leur travail de qualité. Leur dévouement quotidien assure le succès de chaque repas et mérite toute notre reconnaissance.



La Galette des rois

Le jeudi 25 janvier, durant la matinée, les élèves des classes de CP et de CE1 ont participé à des ateliers autour des galettes des rois. Ils ont ainsi pu préparer différentes sortes de galettes (frangipanes, briochées...), réaliser des couronnes, et un travail sur les recettes et leurs ingrédients.

Ils se sont ensuite retrouvés en fin d'après-midi pour déguster leurs préparations.



Activités autour des fruits et légumes



Au mois d'octobre, les enfants ont eu l'occasion de découvrir et goûter de nombreux fruits.

Au mois de décembre, ils ont cuisiné de bonnes soupes avec les légumes fournis par les familles.

Les élèves ont d'abord pris beaucoup de temps pour observer tous ces légumes qui n'étaient pas forcément connus de tous, pour les toucher, les sentir, les nommer...

Il a ensuite fallu éplucher et découper avant de faire cuire et mixer. Nos soupes ont eu beaucoup de succès. Les enfants n'ont plus d'excuses pour refuser d'en manger à la maison !



Sortie USEP

Le 1^{er} décembre, les élèves de maternelle se sont rendus à Boisseuil pour participer à des activités sportives intitulées : aventures motrices. Le but est de faire vivre aux élèves des expériences sportives en dehors de l'école, dans un lieu approprié, avec du matériel qu'ils n'ont pas l'habitude d'utiliser.



Spectacle interactif

Le 6 décembre, tous les élèves de l'école ont pu assister au spectacle interactif : il était une fois la forêt.

Cette histoire retrace les aventures de deux enfants qui partent à la recherche de la maison de Plumette la chouette à travers la forêt. Ils vont y rencontrer des animaux, et des personnages sortis des contes.



L'automne

Journée « Automne »

Le 6 octobre les enfants de l'école ont découvert la forêt par petits groupes de tous âges en participant à une journée d'automne.

Le matin une balade en forêt et chasse aux trésors de la nature a eu lieu.

Ensuite nous avons trié nos récoltes et échangé sur ce que nous avons trouvé.

Pour finir, l'après-midi a été riche en action avec quatre ateliers sur la nature: art visuel, sport, cuisine et jeux de sociétés.



Manifestations

Colis des aînés

Les fêtes de fin d'année sont une des occasions pour les conseillers municipaux de rencontrer nos septuagénaires et plus, en leur remettant le traditionnel colis des aînés. La distribution des paquets gourmands préparés avec attention par le multiservice les Genêts est un moment pour échanger, pour apporter un peu de réconfort à certains et le témoignage de toute notre sympathie à nos aînés.



Repas des aînés



Le samedi 17 février a été une journée de grande convivialité dans notre salle des fêtes ! Les ingrédients de ce chaleureux moment : 80 convives, un excellent repas préparé par Bruno et son équipe (du Douro), joie et bonne humeur, un fond d'accordéon cette année, blagues et chansons comme toujours, danse pour certains et partage pour tous !



Remise de médailles d'honneur

Le diplôme de Maire Honoraire a été décerné à Jean-Claude LEBLOIS et la médaille d'Honneur Communale à Michel DUCHEZ. Ces distinctions ont été respectivement remises par Alain FAUCHER et André LACORRE (Maire honoraire).

Le 9 décembre 2023, jour de commémoration de la séparation de l'église et de l'état, jour symbole de la laïcité comme l'a rappelé Jean-Claude LEBLOIS, les élus, employés communaux, actuels et anciens, se sont réunis dans la salle des fêtes communale pour partager leurs souvenirs et anecdotes avec beaucoup d'humour. La continuité de l'action de ces 50 dernières années et le passage de relais bienveillant ont été évoqués comme les moteurs ayant permis la transformation de notre commune. L'amitié qui lie les acteurs de cette évolution a conféré un ressenti très fort à ce moment d'évocation des parcours de vie, émotion renforcée par la présence des familles de Michel et Jean-Claude.



Cette cérémonie a été l'occasion de se remémorer la vie de la commune et de ses acteurs, les réalisations qui font ce que La Geneytouse est aujourd'hui.

Michel, Jean-Claude, un grand merci.

Cérémonies commémoratives

Cérémonie du 11 novembre et du 8 mai

Le 11 novembre 2023 et le 8 mai 2024, les Geneytousois ont pu se réunir autour du monument aux morts pour commémorer la signature de l'armistice de 1918 et la fin de la seconde guerre mondiale. Ces moments sont incontournables pour perpétuer la mémoire de tous les soldats tombés pour la France, tous conflits confondus. André Lacore a cité les enfants de La Geneytouse morts pour la France et a, comme à son habitude, prononcé un discours humaniste et touchant. Roger Desroche, adjoint au Maire a, quant à lui, prononcé le discours officiel. Ces paroles fortes de sens ont raisonné en chacun lors de la minute de silence qui a suivi, ce recueillement s'étant prolongé par l'écoute de "La Marseillaise".



Cérémonie du 27 mai

Pour le 81ème anniversaire du Conseil National de la Résistance, un hommage a été rendu à celles et ceux qui se sont battus pour la liberté et la justice.

Une journée sous le signe de la mémoire et de la transmission aux plus jeunes avec la cérémonie autour du monument aux morts de La Geneytouse en présence de Philippe LAYCURAS, Préfet délégué, de Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental et du Lieutenant-Colonel Philippe PASTEAU, tous les trois habitants de La Geneytouse.

Merci à toutes et tous pour la belle assistance à cette cérémonie.



Cérémonie des vœux

Devant une assistance nombreuse, samedi 14 janvier, s'est tenue la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité de La Geneytouse.

Le Maire et les Conseillers Municipaux accueillent les élus locaux, les Maires des communes voisines, les responsables d'associations, les partenaires locaux, la population, pour présenter leurs vœux pour l'année 2024. Après une rétrospective de l'année 2023, Alain FAUCHER abordait le sujet des projets et réalisations à venir. Il a rappelé l'importance du soutien financier du Département de la Haute-Vienne et de l'Etat pour la réalisation des investissements.

Après les discours, les convives ont partagé le traditionnel verre de l'amitié.



Inauguration du City stade



Jeudi 23 mai a eu lieu l'inauguration du city stade en présence de Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, des conseillers départementaux, des Maires des communes voisines, des conseillers municipaux, des enfants de l'école et des représentants des associations.

La construction de ce terrain multisports est le gage de la vitalité et du développement de La Geneytouse puisqu'un des volets de la politique communale concerne les jeunes et le sport en particulier.

Cet équipement, situé à proximité des écoles et du futur lotissement sur lequel les jeunes peuvent pratiquer sans obligation d'adhérer à une association a été réalisé pour le sport et pour qu'il soit un lieu de rencontre de notre jeunesse.



Inauguration des vestiaires

Au mois de septembre dernier, l'inauguration de cette réalisation a eu lieu en présence de Philippe LAYCURAS, Préfet délégué, de Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental, de la Sénatrice Isabelle BRIQUET, du Sénateur Christian REDON- SARRAZY, du Député Damien MAUDET, des Conseillers Départementaux, du Président du District de la Haute-Vienne, des élus locaux et des dirigeants et joueurs des Espoirs de La Geneytouse..



Marché aux fraises



24^{ème} MARCHÉ AUX FRAISES

Une belle réussite pour tous les bénévoles du comité des fêtes et les élus municipaux qui ont oeuvré pour cette 24ème édition du marché aux fraises. Plus de deux tonnes de fraises écoulées, un public nombreux qui a pu apprécier la diversité des exposants et la qualité de la restauration ponctuée par une excellente animation musicale. Merci aux invités d'honneur : comité Miss Haute Vienne et le LH 87 de nous avoir fait le plaisir d'être parmi nous. Merci à vous toutes et tous qui êtes venus à La Geneytouse.

Rendez-vous pour la 25ème édition l'année prochaine.



Aqua'Noblat

L'Aqua'Noblat à Saint Léonard de Noblat dispose, en intérieur, d'un grand bassin sportif de 25x15m, d'un bassin ludique de 120 m² de profondeur 0,40 à 1,30 m ainsi que d'une pataugeoire et en extérieur, d'un bassin ludique de 300 m² présentant notamment deux couloirs de nage de 25 mètres.

Toute l'année, plusieurs activités sont proposées : cours de natation, aquagym, aquabike, etc.

L'Aqua'Noblat propose également un espace détente avec un spa, un sauna et un hammam, accessible aux horaires d'ouverture et réservé aux adultes.

Toute l'année, profitez d'encas à l'accueil de l'Aqua'Noblat. Pendant la période estivale, vous trouverez également un espace cafétéria à côté du bassin extérieur.

Horaires d'ouverture de l'Espace Aquatique Aqua'Noblat - Piscine à Saint Léonard de Noblat

Période scolaire :

Lundi : 12h - 14h

Mardi : 12h - 14h et 16h30 - 19h30

Mercredi : 13h - 19h

Jeudi : 12h - 14h et 16h30 - 19h

Vendredi : 12h - 14h et 15h30 - 20h30

Samedi : 15h - 19h

Dimanche : 9h30 - 12h30

Vacances scolaires (hors vacances d'été) :

Lundi et jeudi : 12h - 19h

Mardi : 12h - 19h30

Mercredi : 10h - 19h

Vendredi : 12h - 20h30

Samedi : 15h - 19h

Dimanche : 9h30 - 12h30

Vacances d'été (14 juillet et 15 août compris)

:

Lundi et vendredi : 14h - 19h30

Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche :
14h - 19h

Jours fériés :

1^{er} Janvier, 1^{er} Mai, 1^{er} et 11 Novembre ainsi que 25 décembre : Fermé

Lundi de Pentecôte : 9h30 - 12h30



Période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 14h, seul le bassin sportif est accessible.

Ecole de musique

La Communauté de Communes possède la compétence école de musique, et plus particulièrement “*Études, construction, aménagement, entretien et fonctionnement d’une école de musique sur la commune de Saint-Paul et de ses annexes sur le territoire de l’intercommunalité de Noblat*”.

L’école de musique de Noblat propose donc des cours, pour les enfants et pour les adultes.

Il existe deux sites d’enseignements :

- 3, rue Léon Jouhaux, 87400 Saint-Léonard de Noblat ;
- 5bis, Place de l’Église, 87260 Saint-Paul.

L’Ecole de Musique de NOBLAT (EdM NOBLAT) organise annuellement deux périodes dites Portes Ouvertes, en première semaine de Juillet et 2ème semaine de Septembre.

Cursus Formation Instrumentale :

16 Classes d’instruments sont enseignées : Batterie, Chant (Stages), Clarinette (nous consulter), Clavier/Synthétiseur, Flûte Traversière (nous consulter), Guitare Acoustique, Guitare Basse, Guitare cordes nylon, Guitare Electrique, Atelier Percussions, Piano, Piano Musiques Actuelles (Piano M.A.), Saxophone, Trompette, Violon, Violoncelle.

Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes toute l’année (selon les disponibilités restantes).

Informations/Contacts

Contacts : Pour plus d’information, nous contacter via musiques@ccnoblat.fr. Numéro de l’école (Site d’enseignement de SAINT PAUL) : 07 76 35 30 24 ou au 05 87 22 99 00 (CCN)



La maison France service



FRANCE SERVICES

Saint-Léonard de Noblat

Maison Simone Veil
15, rue de Beaufort
87400 Saint-Léonard de Noblat

Jours & heures d'ouverture de la France services

Lundi et vendredi
13h30 à 17h00

Mardi, mercredi, jeudi
9h00 à 12h30
13h30 à 17h00

Prise de rdv conseillée

Jours & heures d'ouverture du service titres d'identité

Lundi, mercredi, vendredi
13h30 à 17h00

Mardi de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Prise de rdv obligatoire

 05 19 09 00 70

 noblat@france-services.gouv.fr

Nos permanences et accompagnements

AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES (ANTS)

Accompagnement dans vos démarches de carte grise (cession, achat, duplicata, ...), permis de conduire ou encore vos pré-demandes de titres d'identité

SERVICE DES TITRES D'IDENTITE

Service ouvert lundi, mercredi, vendredi de 13h30 à 17h00 ainsi que mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Accueil uniquement sur rendez-vous auprès de la France services au 05 19 09 00 70

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

Permanences le 1er mercredi du mois et deux vendredis par mois (semaine paire) de 9h00 à 12h00 Uniquement sur rendez-vous au 3646 ou depuis votre espace AMELI OU au 05 19 09 00 70. Aucune permanence durant les vacances scolaires. Accompagnement dans vos démarches (création espace AMELI, demande complémentaire santé solidaire, ...)

CARSAT CENTRE OUEST

Permanences le 1er mercredi du mois de 13h30 à 16h30 et le 3ème mercredi du mois de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Uniquement sur rendez-vous au 3960 ou au 05 19 09 00 70. Mise en relation avec ce partenaire et accompagnement à la création de votre espace personnel, dépôt de dossier de retraite en ligne, demande Allocation de Solidarité des Personnes Agées (ASPA), ...

FINANCES PUBLIQUES

Mise en relation avec ce partenaire et accompagnement dans vos démarches (création espace particulier, aide à la déclaration de revenus, gérer mes biens immobiliers, ...)

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Retrouvez les agents de la CAF tous les jeudis de 9h00 à 12h00 à la Maison du Département située au 11, rue de Beaufort. Accueil sans rendez-vous. Nous accompagnons dans vos démarches (création espace personnel, demande allocations, déclaration ressources trimestrielles,...)

POLE EMPLOI

Mise en relation avec ce partenaire et accompagnement dans vos démarches (création espace personnel, inscription, actualisation, ...)

CAP EMPLOI

Permanences le 2ème lundi du mois de 14h00 à 17h00, mercredi (semaine impaire) et vendredi (semaine paire) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Uniquement sur rendez-vous au 05.55.38.89.70

MISSION LOCALE RURALE

Permanences les 2ème et 4ème mercredis du mois de 13h30 à 17h00. Accueil sur rendez-vous au 05.55.08.27.98 ou 05.55.08.27.99

DROIT DU TRAVAIL

Permanence le 4ème jeudi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous au 05.19.03.20.00 ou <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Haute-Vienne>

POINT JUSTICE

Permanence le 2ème lundi du mois de 13h30 à 17h00. La prise de rendez-vous est conseillée au 05.19.09.00.70

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence le 1er jeudi du mois de 9h00 à 12h00. Accueil uniquement sur rendez-vous au 05.19.09.00.70

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Mise en relation avec ce partenaire et accompagnement dans vos démarches (création espace personnel, demande allocations, aide à la déclaration de revenus professionnels, ...)

LA POSTE

Rendez-vous au bureau de Poste situé 2, rue de Strasbourg. Ouvert lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30 ainsi que le mardi de 14h00 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

ADIL 87 (information sur le logement)

Permanence le 3ème mardi du mois de 14h00 à 17h00. Prise de rendez-vous conseillée au 05.55.10.89.89 ou contact@adil87.org

SOLIHA (amélioration habitat)

Permanence le 1er mardi du mois de 9h00 à 12h00. Accueil uniquement sur rendez-vous au 05.55.10.70.17

NOV'HABITAT 87 (rénovation énergétique)

Permanence le 1er mardi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous au 05.55.14.88.42 ou contact@novhabitat87.fr

MUTUALIA (Mutuelle communale)

Permanences tous les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Accueil sur rendez-vous au 05.19.09.00.70 ou noblaf@france-services.gouv.fr

SAPHAD (aide personnes handicapées)

Permanences les 1er, 3ème, 4ème et 5ème lundis du mois de 14h00 à 16h30 ainsi que le 2ème jeudi de 14h00 à 16h30. Informations au 05.55.69.22.96

UDAF Haute-Vienne (service des tutelles)

Permanence le 1er ou 2ème vendredi du mois de 14h00 à 16h00 avec ou sans rendez-vous. Informations au 05.55.10.53.60 ou udaf87@udaf87.asso.fr

Point Conseil Budget - UDAF Haute-Vienne

Permanence le 4ème vendredi du mois de 9h30 à 11h30 avec ou sans rendez-vous. Informations au 05.55.10.53.02 ou pcb@udaf87.asso.fr

France Victimes 87

Permanence le 1er mardi du mois de 14h00 à 17h00 avec ou sans rendez-vous. Informations au 05.55.32.68.10 ou contact@france-victimes87.fr

Confédération Syndicale des Familles (CSF)

Permanence le 1er mardi du mois de 14h30 à 17h00. Accueil sur rendez-vous au 05.55.37.52.26 ou udcsf87@wanadoo.fr

Nos permanences délocalisées



Mairie de SAINT-PAUL

Le **1er lundi du mois** de 9h30 à 12h00. Accueil uniquement sur rendez-vous au 05.19.09.00.70 ou par mail : noblaf@france-services.gouv.fr



Mairie de SAUVIAT-SUR-VIGE

Le **2ème vendredi du mois** de 9h30 à 12h00. Accueil uniquement sur rendez-vous au 05.19.09.00.70 ou par mail : noblaf@france-services.gouv.fr

FRANCE SERVICES

Pour quelles démarches ?

Nous vous accueillons au cœur de ce guichet unique de services publics où notre mission est de vous délivrer **gratuitement un premier niveau d'information**. Nous vous accompagnons dans vos démarches administratives quotidiennes et numériques, nous vous conseillons et vous orientons vers le bon interlocuteur. Grâce à notre réseau de référents dédiés auprès de chaque partenaire, une réponse personnalisée, qualitative, plus lisible et plus proche de vos attentes vous est apportée. Nous mettons également à votre disposition des outils informatiques.

Nos conseils

- Pensez à nous contacter avant votre venue ; nous vous communiquerons la liste des documents à fournir
- Si vous avez déjà un espace personnel sur l'un des sites de nos partenaires, munissez-vous de votre identifiant et du mot de passe correspondant
- Si vous possédez une adresse mail, n'oubliez pas le mot de passe correspondant sauf si vous accédez à votre messagerie depuis votre téléphone portable
- En cas de transaction bancaire, assurez-vous de connaître votre code de paiement en ligne. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre banque au préalable

RIS

Depuis sa création en 2002, le Relais Infos Services est référencé comme l'acteur principal de l'insertion sur le territoire Monts et Barrages. L'association a pour objet de lutter contre toutes formes d'exclusions sociales et professionnelles en remettant l'humain au centre des préoccupations. A ce titre, elle porte plusieurs actions :

Un chantier d'insertion : le chantier emploie tous les mois entre **12 et 15 personnes en parcours**. Il accueille des personnes en situation de précarité et/ou rencontrant des difficultés à s'insérer dans l'emploi (personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA, personnes de moins de 26 ans, + 55 ans...). L'objectif du chantier est de proposer aux salariés en parcours un accompagnement social et professionnel afin de travailler sur le projet de vie du salarié et lever les freins à l'emploi (démarche de recherche d'emploi, stages en milieu professionnel, mise à jour des démarches administratives et financières...). En parallèle de cet accompagnement, les salariés travaillent sur une de nos 2 activités support, à savoir **l'entretien de l'environnement** (*entretien des bourgs, cimetières, sites touristiques, pose et entretien de clôtures, ouverture et entretien de chemins de randonnée, balisage...*), et **le second œuvre** (*peinture, petite maçonnerie, entretien de sépultures, petite menuiserie...*). Ces activités permettent la transmission de savoir-être et savoir-faire nécessaires à leur réinsertion dans l'emploi et/ou la formation. Chaque année entre 5 et 7 personnes sortent du chantier avec une solution durable d'emploi (CDI, CDD + 6 mois, entrée en formation ou création d'entreprise).

Projets 2024 :

- Changement de nom : le Relais Infos Services va devenir le **Relais d'Insertion Solidaire**
- Continuité du **travail autour de la sortie de la privation de l'emploi** : animation du Comité Local pour l'Emploi, pérennité du chantier d'insertion, réflexion sur le déploiement de nouvelles activités supports d'insertion sur le territoire.

Pour tout renseignement : intégration du chantier d'insertion, démarche TZCLD, besoins en travaux (entretien de l'environnement et/ou second œuvre), devenir adhérent(e) de l'association :

Tel : 05.55.56.38.23 (lundi-jeudi :8h-12h et 13h30-17h30 ; vendredi : 9h-12h)

Mail : association.ris@gmail.com

TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE

La démarche TZCLD : L'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) est un projet qui a vocation à aborder sur les territoires volontaires la thématique du droit à l'emploi. Le projet de création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) s'inscrit dans cette expérimentation, initiée en 2019 sur le territoire du Pays Monts et Barrages autour de trois structures pilotes, le Relais Infos Services (RIS), le PETR du Pays Monts et Barrages et l'association inter consulaire de la Haute-Vienne. L'habilitation des territoires d'expérimentation permet la création d'EBE ayant pour vocation d'embaucher, en CDI, à temps choisi, les personnes privées durablement privées d'un emploi (+12 mois) afin de réaliser les travaux utiles pour le territoire en adéquation avec leurs compétences et aspirations. Au-delà de la volonté d'éradiquer le chômage de longue durée, l'expérimentation amène surtout un changement de posture des acteurs territoriaux sur la situation des personnes, considérant que chacune bénéficie de compétences et d'aspirations que le marché du travail ne leur permet pas d'exprimer. TZCLD, via la création d'une EBE et de toute autre solution de sortie de la privation d'emploi, est de ce fait avant tout un projet humain où la personne privée d'emploi volontaire est au centre du projet. La première Entreprise à But d'Emploi ouvrira ses portes courant du premier semestre 2024 sur la communauté de communes de Noblat (NOBLATOUT).

Mission locale rurale



**Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes
16-25 ans**

contact@mlr87.fr
<https://www.facebook.com/mlrhv87/>
<https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>



CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

**Vous avez moins de 26 ans !
Des solutions pour tous vos projets**

VIE QUOTIDIENNE :

Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules
 ...des simulateurs de conduite pour le code et la conduite...
 Aides financières, démarches liées au logement,
 Accès aux droits et à la santé,
 Aide aux démarches administratives,
 Sports loisirs et culture ... des conseils de jeunes pour
 donner son avis et ses idées ...

ORIENTATION :

Découverte de secteurs et métiers,
 ...des casques à réalité virtuelle ...
 Immersions en entreprises et visites d'entreprises...]

FORMATION :

Droits à la formation,
 Accès aux parcours de formation, financements ...

EMPLOI :

Techniques de recherche d'emploi,
 Rencontres entreprises et employeurs,
 Offres d'emploi et offres en alternance,
 Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...



ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISE UN CONSEILLER REFERENT

Des solutions, une offre de services adaptée à vos besoins et à vos projets vous seront proposées.



Parmi ces propositions, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : Contrat de 6 mois et une allocation pour sécuriser vos démarches...

Proche de chez vous !

**Mission Locale Rurale Haute-Vienne
05.55.70.45.74**



4 antennes - 31 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne

(Hors agglomération de Limoges)

Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.

Délivrance des cartes d'identité

Afin de répondre à des impératifs de sécurisation des titres, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales peuvent instruire les demandes de cartes nationales d'identité. La Haute-Vienne compte 20 dispositifs de recueil répartis sur 14 communes. Les usagers pourroeuvent faire leur demande dans n'importe laquelle de ces communes. Vous pouvez également vous rendre à la Maison France Services de St Léonard de Noblat.

Assistante sociale

Mme Pascale FAUCHER 05.55.56.02.76
 Se déplace à la mairie sur rendez-vous.

Mutuelle communale



**L'offre assurance santé AXA
pour la commune de
LA GENEYTOUSE**

Jusqu'à - 25 % sur vos contrats santé*

Les avantages de l'offre « Assurance Santé pour votre commune » :

- 1 Une **complémentaire santé modulable** selon vos besoins.
- 2 Un **tarif avantageux** négocié pour les habitants de votre commune.
- 3 Une **offre simple et accessible à tous**, sans questionnaire médical.
- 4 Un **accès à des services innovants** : téléconsultation médicale, 2nd avis médical...
- 5 Un **accompagnement quotidien** proche de chez vous.



Pour toute demande d'information
ou de devis, contactez :

Céline COURTAUD
 22 rue Atlantis
 87000 LIMOGES
 06 38 33 34 56
celine.courtaud@axa.fr



* Voir conditions auprès de votre conseiller.

AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des Assurances.
 Offre réservée aux nouveaux clients en Santé.

REF : 2020011-0622 - CAR/ICA - Ne pas jeter sur la voie publique

PACS

Depuis novembre 2017, le service d'état civil de votre commune de résidence peut enregistrer votre déclaration de Pacte Civil de Solidarité. Le secrétariat de mairie est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Reconnaisances

Les futurs parents non mariés souhaitant procéder à une reconnaissance anticipée de leur enfant à naître ou postérieure à la naissance doivent se présenter en mairie munis d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Curé de la paroisse

8 rue de Strasbourg à Saint Léonard, 05.55.56.31.37

Informations

Conciliateur de justice

A la demande auprès du secrétariat de Mairie, sur rendez-vous.

Tarifs de location de la salle des fêtes 2024

Habitant de la commune : 250 €

Hors commune : 380 €

Caution : 1000 €

Matériel audio/vidéo : 50 € / caution : 1000 €

Permanence des Conseillers Départementaux

M. Jean-Claude LEBLOIS et Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT assurent des permanences mensuelles à la Mairie de St Léonard de Noblat.

Tarifs des tables, bancs et tentes de cérémonie 2024

Tables : 10 € par table / Bancs : 5 € par banc

Tentes 5 x 8 : 1 à 160 € ; 2 à 300 €, 3 à 430 € / Caution : 300 € par tente

Secours populaire



L'antenne de Saint Léonard de Noblat assure une permanence tous les jeudis de 14h à 17h 30, Rue Léon Jouhaux (à proximité du groupe scolaire Pressemane). Tel : 05.55.04.20.00

Secours catholique

L'antenne du Secours Catholique de Saint Léonard de Noblat assure une permanence tous les lundis de 10h à 12h, dans le local situé 19 rue Georges Périn. Tel : 07.86.29.15.91

Recensement militaire ou citoyen

Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par télé procédure via le portail internet service-public.fr. Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16ème anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Si cette démarche n'a pas été effectuée volontairement, il faut se présenter aussitôt à la mairie. Il faut se munir de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du livret de famille. A cette occasion, le Maire délivre une attestation de recensement qui doit impérativement être conservée. Le recensement permet ensuite de déclencher la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté, ainsi que l'inscription d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

Le Centre du Service National se trouve à l'adresse suivante : <http://www.mon-service-public.fr>

SAPHAD

Service d'Aide aux Personnes Handicapées à Domicile. Le SAPHAD propose une prise en charge personnalisée de l'utilisateur, en lui permettant de vivre en milieu ordinaire, puis, le cas échéant, d'intégrer, dans de bonnes conditions, une structure adaptée à ses besoins. Cette prise en charge fait appel à tous les services déjà existants.

Les interventions pourront apporter, à toutes les personnes handicapées qui le souhaitent, une aide psychologique, affective, un soutien dans la vie courante, en présentant une solution alternative au placement d'accompagnement pluridisciplinaire. Un travail de partenariat vient compléter cette action, dès que les limites sociales en milieu ouvert ou la perte d'autonomie sont atteintes.

4 Boulevard Karl Marx 87120 Eymoutiers. Tel : 05.55.69.11.87 @ saphad-eymoutiers@orange.fr

Les restos du cœur

Les Restos du Cœur assurent deux campagnes de distribution : une en été et une en hiver sur inscription. Les permanences se déroulent les mardis de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 11h dans les locaux de l'association. La commune de La Geneytouse participe à la logistique en effectuant plusieurs livraisons de denrées provenant de magasins locaux.

3, Rue Léon Jouhaud 87400 St Léonard de Noblat. Tel : 07.61.25.63.78

ad87.saint-leonard@restosducoeur.org

FNATH

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite...

quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-). La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent avec les adhérents les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

A noter que suite au Congrès Départemental du 24 juin 2023, la FNATH 87 a changé de Président. C'est désormais Monique BOURDIER, nouvelle Présidente Départementale qui succède à Christian BLANCHET (qui ne souhaitait pas se représenter). La passation de pouvoir s'est effectuée dans la bonne humeur.

Pour contacter nous contacter :

FNATH 87

6 Av du Pt Sadi Carnot – 87350 PANAZOL

fnath.87@orange.fr

05 55 34 48 97 www.fnath87.org



AAPMB



Association d'Aide à la Personne
Monts et Barrages

Notre service de portage de repas à domicile

Le service vous propose des repas équilibrés, adaptés aux régimes de chacun pour répondre à vos besoins durables ou temporaires et cela 7j/7

Courses

Accompagnement dans les démarches administratives

Entretien du linge

Sorties

Aide à la mobilité

Aide aux repas

Notre service d'aide à domicile prestataire

- Evaluation de vos besoins
- Plannings mensuels
- Salarié(e)s formé(e)s
- Coordination des différents intervenants
- Adaptation des interventions à vos besoins
- Accompagnement administratif

Accompagnement dans la vie sociale

Aide à la personne

Notre service d'aide à domicile mandataire

- Recherche et proposition de personnel
- Démarches administratives
- Proposition et rédaction des contrats de travail
- Etablissement des bulletins de salaire
- Continuité des interventions

Aide à la toilette

Entretien du logement

Contact:

Siège social Eymoutiers : 8 rue de la collégiale 87120 Eymoutiers 05 55 69 79 01

Antenne de St Léonard de Noblat: 15 rue de Beaufort 87400 St Léonard de Noblat 05 55 56 09 97

Antenne de Châteauneuf la Forêt : 3 rue de la Combe aux Bœufs 87130 Châteauneuf la forêt 05 55 69 39 99

Feux de plein air

L'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) est interdit toute l'année en tout lieu du département afin de renforcer la prévention contre les incendies et préserver la qualité de l'air.

(voir arrêté préfectoral 09 juillet 2013 affiché en Mairie ou sur lageneytouse.fr),

Les particuliers doivent donc déposer leurs déchets verts en déchetterie, au dépôt des Moulades (clé à retirer au secrétariat de Mairie) ou procéder à leur broyage.

Le brûlage des déchets verts résultant d'une exploitation agricole, les feux festifs, de loisirs et l'écobuage restent toutefois autorisés.

Sont également interdites : les mises à feu et lâcher de lanternes célestes, chinoises ou thaïlandaises, la mise en œuvre de feux d'artifice de divertissement.

Foyer rural

Le Foyer Rural, agréé Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, est la principale structure socioculturelle de la ville.

La diversité d'action du Foyer rural-Centre social de Saint-Léonard s'exprime essentiellement sous la forme de divers ateliers : ateliers d'expression, ateliers sportifs et de relaxation, ateliers artistiques, ateliers éducatifs...

Le centre social assure la gestion des accueils de loisirs de la commune, accueillant les enfants de la Communauté de Communes de Noblat, ouverts toute l'année les mercredis et les vacances scolaires :

Maison de la Petite Enfance pour les 3 à 5 ans

La Forestière pour les 6 à 17 ans.

Kabaneko est l'espace d'hébergements de pleine nature développé par le Foyer Rural en partenariat avec la commune de la Croisille sur Briance.



Situé dans le parc naturel des Millevaches, Kabaneko offre un cadre exceptionnel au pied du Mont Gargan et en bordure de l'étang de Noailhas. La nature et le calme dominent cet espace.

Nous y proposons des séjours pour les enfants pendant les vacances de Pâques et nous y accueillons des stages, séjours, et formations centrés sur l'environnement, les sports et loisirs de pleine nature, la permaculture et le bien-être.

Nous pouvons accueillir collectifs, associations et particuliers.

Espace Denis Dussoubs

87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT 05.05.55.56.11.18

accueil@foyer-rural-saint-leonard.fr www.foyer-rural-saint-leonard.fr

Jours et horaires d'ouverture :

- Hors vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 9h30 à 12h15.
- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La Tirelire

L'association La Tirelire œuvre en faveur des élèves des écoles maternelle et élémentaire de La Geneytouse-Eybouleuf, regroupées en RPI depuis bon nombre d'années, à la fois en créant du lien social entre les familles, en les faisant se rencontrer autour d'événements fédérateurs, festifs ou ludiques tout au long de l'année scolaire (boum d'Halloween, goûters et marché de Noël, carnaval, chasse aux œufs de pâques, fête de la fraise, fête des écoles), et en récoltant des fonds, au travers de ces mêmes événements ou de ventes ponctuelles de madeleines, chocolats, tickets de tombola, etc, qui viennent compléter le budget des écoles et servent à financer notamment des voyages et sorties scolaires, l'achat de petit matériel ou jeux et livres qui ont besoin d'être renouvelés. Les bénévoles de l'association sont des parents d'élèves qui s'investissent pour permettre aux enfants du RPI de s'épanouir au mieux en milieu scolaire et en dehors, en leur offrant des temps d'échanges et de rencontres privilégiés entre eux et entre les parents et créer ainsi un beau dynamisme et une cohésion entre les habitants des deux communes.



Tennis club Aureil - St Just - Eyjeaux - La Geneytouse



Une nouvelle année sportive se termine, elle a été riche en compétition pour nos différentes équipes : +35ans, Coupe Ch Hervy, hiver femmes et hommes et Interclubs Seniors de printemps. Félicitation à l'équipe 1 hommes qui monte en division régionale.

Les plus jeunes ont pu participer à des plateaux pour découvrir la compétition et faire ainsi leurs 1ers matches. Notre tournoi OPEN du 7 au 28 juin a rassemblé 130 participants qui se sont affrontés sur les différents terrains. Une belle réussite sportive.

En marge de la compétition, plusieurs animations ont été réalisées : padel, pickleball, barbecue, initiation tennis (5h de découverte), préparation physique, soirée des anciens, soirée partenaires,... Des entrainements sont proposés aux adultes les mercredis de 19 à 21h et/ou les vendredis de 18h30 à 21h. Pour les enfants les cours ont lieu les jeudis 16 à 18h et/ou les samedis 9 à 13h.

Si la pratique de ce sport vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus de renseignements sur les tarifs : loisir, découverte, cours ou stages adultes et enfants.

Une porte ouverte aura lieu le samedi 07 27 septembre de 14 à 16h à La Geneytouse.

Un grand MERCI à tous nos partenaires.



Merci de contacter Claire BONNET au 06.87.64.69.40, ou Michel DUFAURE au 06.78.88.50.07.

La Geneytouse Form'



Cette saison sportive 2023-2024, les cours de GYM sont assurés par Maxime, animateur à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FF EPGV) qui nous fait travailler tous les mardis soir à partir de 20H00 dans la salle polyvalente (sauf vacances scolaires). L'effectif des licenciés est de nouveau en augmentation cette année.

Les séances de YOGA sont pour la 3^{ème} année consécutive proposées par Céline, également dans la salle polyvalente, les mercredis soir à partir de 19H00 toujours dans une ambiance joyeuse. Le nombre de participants est stable.

Les deux activités sont ouvertes à tous, hommes et femmes de tous âges. Vous pouvez toujours nous rejoindre et vous inscrire à l'une ou l'autre de ces deux activités ou les deux pour partager des moments de détente et de convivialité tout en améliorant votre condition physique.

En dehors des cours, les adhérents du club de GYM et YOGA se sont retrouvés le 15 Janvier pour déguster des mets salés amenés par tous et partager les galettes des rois.



Comme l'an passé, afin de clôturer l'année sportive, nous nous sommes réunis fin Juin pour échanger, partager et s'amuser autour de bons petits plats.

Merci cette année encore à l'équipe municipale ainsi que ses agents municipaux qui nous permettent de pratiquer nos deux activités dans de bonnes conditions sportives à la salle polyvalente.

Je souhaite également remercier les adhérents, grâce à vous, cette association sportive peut perdurer au sein de notre commune. Au plaisir de vous revoir et d'accueillir de nouveaux adhérents à la rentrée de Septembre 2024.

La Présidente : Céline GIRY-REYGAUD

Adresse mail du club : geneytouseform@gmail.com

Comité des fêtes



L'année 2023 s'est donc poursuivie dans l'esprit du cinquantième anniversaire du comité et la réussite du marché aux fraises et de la fête des 26-27 août sont là pour en témoigner.

En effet le 05 juin ce 23^{ème} marché aura encore été un grand millésime. Déjà de la part de l'animation conduite par l'union musicale de St Léonard suivie du groupe Aloha, mais aussi avec la présence de nombreux exposants, de randonneurs, de participants au vide-greniers, de l'effervescence au sein du stand restauration sans oublier la belle prestation des enfants tant au point de vue déguisements qu'au point de vue confection de tartelettes aux fraises. Je n'oublierai pas de remercier les invités d'honneur ni les miss pour leur présence et leur gentillesse, ni bien entendu tous les bénévoles qui m'entourent et qui font tout pour vous accueillir et vous satisfaire. S'en est suivi le traditionnel week-end de la fête de la fin août.

En ouverture le samedi, l'ensemble chorégraphique de Sauviat a produit un spectacle de haute qualité devant 130 convives servis par l'équipe du chef «JC Traiteur», sans oublier les quelques 200 visiteurs qui profitant du spectacle avaient accès à la restauration rapide et aux jeux d'adresse.



Plus tard était tiré le superbe feu d'artifice et la soirée se terminait en musique avec le groupe « Les Vikings ».

Le dimanche à midi, le cochon à la broche du chef « Bruno » ouvrait les hostilités. Les différents stands tenus par les bénévoles permettaient à chacun de tester son adresse avant d'assister au grand show de variétés années 60-70 puis 80 avec une spéciale Michel DELPECH donnée par Patrice son sosie officiel.

Enfin au mois d'octobre pour remercier tous les fidèles bénévoles une soirée festive a eu lieu à la salle des fêtes où nous avons pu suivre l'évolution de la coupe du monde de rugby devant un repas encore une fois préparé par le chef « Bruno » et son équipe.



Comité des fêtes (suite)



En ce début d'année 2024 les troubadours de la Combade sont venus présenter leur **nouveau spectacle devant un public une fois de plus conquis.**

Encore une fois merci à vous tous bénévoles qui m'entourez et à vous cher fidèle public.

Je vous donne rendez-vous les 24 et 25 août pour la cinquantième fête où un grand programme vous attend.

Amicalement.

D. GILLES

Les Espoirs

Saison mitigée pour les Espoirs, Au terme d'un exercice 2022/2023 qui a vu les oranges et noirs rétrogradés en 2ème division malgré leur 8ème place et du fait de nombreuses descentes d'équipes de Haute Vienne au niveau Ligue. L'éclaircie sur cette saison est venue de la coupe, puisque les geneytousois remportent un second titre d'affilée en challenge du District face à leurs voisins de Royères lors d'un match au scénario fou : Menés 3-0 à la 30ème minute, les ELG renversent le match pour s'imposer 5-3 devant un public très nombreux à Las Minaudas.

Cette saison, l'effectif est légèrement en hausse par rapport à l'an passé (48 licenciés), malgré quelques départs de taille. Coté féminines, l'effectif est lui légèrement en baisse malgré l'arrivée de nouvelles joueuses (16 licenciées).

Les clémentines ont réalisé une saison en demi-teinte avec des résultats irréguliers qui conduisent à une descente en 2ème division. Les prestations ont été néanmoins intéressantes et encourageantes pour la suite.



Coté seniors, l'équipe 1 coachée par le nouveau duo Seb et Ben a réalisé une belle saison correcte et termine à la 3ème place de son championnat de 1ère division, ce qui permet un maintien mérité avec une seconde partie de championnat de qualité par des résultats très encourageants pour la suite.

Les Espoirs (suite)

La réserve coachée par « Marco - Polo », a réalisé, quant à elle, une saison intéressante et termine à la 7ème place de son championnat de 4ème division avec des prestations de qualité inégale mais, dans l'ensemble, de bonne facture et qui permettent un maintien mérité.

Cette saison a été également pour le club l'occasion d'inaugurer de tout nouveaux vestiaires, j'en profite ici pour remercier une nouvelle fois la municipalité et l'ensemble des partenaires ayant contribué à la réalisation de ce projet nécessaire au bon fonctionnement de notre club de football et de permettre par là même de poursuivre son évolution, puisque nous allons créer dès la saison prochaine une toute nouvelle école de football en entente avec nos voisins et amis d'Aureil-Eyjeaux,

Le samedi 8 juin a eu lieu notre tournoi de sixte Vétérans, Féminin et Seniors avec une belle assistance.



Autre très grosse manifestation qui a eu lieu le samedi 6 juillet au stade Las Minaudas sur la journée, les 50 ans des Espoirs La Geneytouse avec différentes animations, rencontres amicales et séquences souvenir clôturée par un repas et une soirée animée par un DJ.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à Las Minaudas si vous souhaitez vous impliquer dans le club en tant que joueur, dirigeant ou bénévole.

Nous remercions tous nos bénévoles, dirigeants, supporters qui œuvrent chaque semaine pour maintenir la flamme d'un « petit » club de village, ce qui devient de plus en plus rare.

Merci également à tous nos partenaires qui nous permettent de porter haut les couleurs du club chaque dimanche.

Merci enfin à l'ensemble de l'équipe municipale pour la qualité des installations mises à notre disposition et que beaucoup nous envient.

Merci également à notre fidèle club des supporters qui contribue grandement à la fierté d'appartenir à cette famille.

Rendez-vous à tous pour encourager nos équipes au bord des terrains

Le Président : Anthony Faucher

Le club des supporters

Déjà dix ans que nous existons, nous « le club des supporters », présents sur tous les fronts, matchs et repas. Nous encourageons nos équipes sur le terrain « Las Minaudas » mais également lors de leurs déplacements sans oublier bien sûr nos « Clémentines » qui depuis plusieurs années sont venues féminiser ce club cinquantenaire.

Depuis ce temps nous organisons deux repas ouverts à tous, fidèles du club et leurs amis, sponsors et autres, l'un en début de saison et l'autre en fin. Le premier de cette saison 2023-2024 a eu lieu le 02 octobre et a rassemblé une centaine de convives qui ont pu déguster un délicieux bourguignon concocté par l'équipe du club des supporters.

Nous espérons vous y retrouver toujours aussi nombreux et vous remercions pour votre fidélité.
A très bientôt

Les fidèles des ELG

ACCA

L'assemblée générale a eu lieu en juin 2023 au cours de laquelle l'association de chasse a connu un renouvellement de la composition de son bureau. M. Serge ALAMARGOT et son équipe ont été élus pour la saison passée ainsi que pour les deux prochaines.

Vous avez, une fois de plus, pu apercevoir des projecteurs aux bords des routes dans les nuits de mars 2024. Une seconde saison de comptage de lièvre a été organisée pour s'assurer de la bonne évolution démographique de ce petit gibier. Les relevés de comptage ont montré une nette évolution de ces petites créatures sur notre territoire, ce qui est encourageant pour l'avenir.

Bien que nous soyons attentifs et prévoyants, nous renforçons les mesures de sécurité chaque année. En plus des panneaux sur la voirie annonçant une action de chasse, nous exigeons l'utilisation de talkies walkies pour les battues afin d'optimiser la communication entre chasseurs permettant d'annoncer, par exemple, la présence de randonneurs ou autres dans le périmètre d'action.

L'ACCA est disposée à mener des actions au service d'un développement écologique et durable en coopération avec l'ensemble des personnes désireuses d'œuvrer dans l'intérêt de notre belle nature.

Comme vous avez pu le voir dans le bulletin municipal, une action « Haiecolier » a été menée en partenariat avec l'école, la Mairie de la Geneytouse et la Fédération de Chasse de la Haute-Vienne. Le petit monde de l'école, encadrés par les enseignants, les parents, les élus, les agents municipaux et les chasseurs, ont ainsi pu planter une centaine d'arbustes divers et variés pour les sensibiliser sur l'importance de la biodiversité de notre belle planète.

Juste un petit rappel, il est important de ne pas déranger la vie du gibier durant la période avril à juin où ont lieu de nombreuses naissances. Nous vous remercions par avance de respecter la tenue en laisse de vos petits compagnons à 4 pattes lors de vos promenades durant cette période.



Les Professionnels



Philippe APARICIO et Odile ROYER-LAMARRE
Infirmiers, - Les Allois - 05.55.00.08.52
Céline PATUREAU-SAIDI Infirmière - Le Chatain -
06.16.31.41.83
Florence BREILLOUT-FOURNIAUD Orthophoniste
- Les Allois - 05.55.53.48.16



Situé aux Allois, Olivier VIANNE vous attend au garage PTS pour réaliser toutes vos prestations : entretien, réparation, dépannage à domicile, achat et vente de véhicule.



Le multiservices vous accueille du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 20h et le dimanche de 9h à 12h30. Vous y trouverez des produits frais et surgelés, épicerie, fromages et charcuteries à la coupe, des produits locaux, des bouteilles de gaz, du poisson frais tous les vendredis sur commande et un point poste.

CHARBONNIER
COUVERTURE
ZINGUERIE

ZINC - TUILE - ARDOISE

06 17 48 30 23
steven87.charbonnier@gmail.com
60, Route de Saint-Germain - 87400 LA GENEYTOUSE

Chez Régine
RESTAURANT



05.55.09.70.04



05.55.58.04.87



Zinguerie - Tuile - Ardoise

sarl **THERMOLIM87** Plomberie / Chauffage
Pompe à chaleur
Climatisation / Froid commercial



Bertrand GUENIAU - Stevens WILLIAM
05 19 39 10 49
thermolim87@gmail.com
87400 La Geneytouse

INSTALLATION - ENTRETIEN - DEPANNAGE

L'ILE ROYALE
INSTITUT DE BEAUTE & BIEN-ETRE

SPA - HAMAMM
SOINS ESTHETIQUES
COIFFURE

488 route de Limoges, Les Allois
87400 La Geneytouse
Tél : 05 55 9119 60

DETENTE PAR ENERGIE
Agrès Paris Da Silva
06 07 60 41 90
SUR RENDEZ-VOUS

PRATICIENNE ENERGETIQUE
Accès libre - Praticienne Capsoins
Concepteur de maison - RPAI

483 route de Limoges
Lieu dit Les Allas
87400 La Geneytouse

REYNAUD CHAUFFAGE

CHAUFFAGE ET PLOMBERIE
Entretien
Dépannage
Petite installation

Reygnaud Jean-François
reygnaud.chauffage@gmail.com
06 14 11 76 82
La Geneytouse

Sébastien BRIDIER
06 95 47 04 50
sebelec87.bridier@gmail.com

- Installations électriques,
- Dépannages,
- Automatismes,
- Alarme,
- Interphone,
- VMC...

Sylvain LEBREAUD

- Peinture - Papiers peints
- Revêtements sols et murs
- Façade

05 55 70 23 43

10, lot. de las Minaudas - 87400 LA GENEYTOUSE

Lydia Forte Blavier
votre conseillère immobilier
06 77 18 67 24

Estimation offerte

La Mousse des Nuages
DECORATION PERSONNELLE BIO RESPONSABLE



La ferme de l'Alchimiste
Produits à base de sève de bouleau fraîche ou fermentée naturellement
Retrouvez-nous sur www.lalchimiste.eu, ou à la ferme, sur rdv au 09.80.78.21.01



ecrire@chezleschuchoteuses.com
Caroline 06 62 41 13 52 Celine 06 50 06 42 04

chezleschuchoteuses.com
A proximité de Limoges 87 et A20

CRÉATRICE INDÉPENDANTE

VENTILES, CÉRAMIQUES, BOIS, TISSUS
RECYCLÉS, OBJETS ET RÉLINGS DE MEUBLES

06 60 67 92 29
87400 Les Allois
email : lamoussedesnuages@gmail.com
site web : www.lamoussedesnuages.fr



SAS DUBOIS PHILIPPE
Commerce de Bestiaux
LES ALLOIS
87400 - LA GENEYTOUSE



Terrains à bâtir

à 20' de Limoges



« Lotissement des Genêts »
87400 La Geneytouse
 Renseignements en Mairie
 05-55-09-70-12 contact@lageneytouse.fr

Lotissement « des Genêts »
 20 parcelles viabilisées



- Superficies de 636 m² à 926 m²
- Prix de 38 345,59 € TTC à 48 960, 60 € TTC
- Terrains viabilisés (Electricité, Fibre, Eau potable, Eaux pluviales)
- Lotissement à la campagne entouré de verdure.
- Proximité de commerce multi-services, des écoles et des loisirs (Equipements sportifs, salle polyvalente...)
- Tissu associatif très présent
- Libre choix du constructeur